

Faire reconnaître son diplôme étranger en Suisse

Parcours



Sommaire

Introduction	3
Reconnaissance: de quoi parle-t-on?	4
Reconnaissance professionnelle	5
Recherche d'emploi: il n'y a pas que la reconnaissance qui compte	5
Alternatives à la reconnaissance	6
Professions réglementées et non réglementées	6
Si une reconnaissance n'est pas nécessaire...	7
Conditions préalables pour la reconnaissance	8
Autorités compétentes pour la reconnaissance	8
Témoignage: Une démarche qui en vaut la peine	
Danijela Antanaskovic, 45 ans, assistante en soins et santé communautaire, employée dans un home pour personnes âgées	10
Quelles sont les démarches à entreprendre?	12
À qui s'adresser pour obtenir de l'aide?	14
Témoignage: Trouver du travail: bien plus qu'une question de diplôme	
Gloria Taborda, 43 ans, ingénieure de projets en électricité	16
La parole au spécialiste	
François Donnet, chef de l'unité Reconnaissance des diplômés auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation	18
Reconnaissance académique	20
Témoignage: «Une recherche sur Google ne nous dit pas comment est la vie en Suisse!»	
Ladislav Mravec, 37 ans, étudiant en master de droit	22
Schéma récapitulatif	24
En savoir plus	26

Introduction

Trouver un travail ou poursuivre des études en Suisse sans posséder de diplôme helvétique: un casse-tête ou un chemin de croix pour bon nombre de candidats et candidates. Beaucoup ne connaissent pas le fonctionnement de la procédure de reconnaissance des diplômés.

Quelle différence y a-t-il entre une profession réglementée et une profession non réglementée? Quelles sont les autorités compétentes pour la reconnaissance? Cette brochure vous donne toutes les réponses et vous guide tout au long de vos démarches. Elle contient aussi des témoignages de personnes qui ont fait reconnaître leur diplôme étranger, ainsi que l'interview d'un spécialiste en la matière.

Reconnaissance: de quoi parle-t-on?

Dans le contexte de la mobilité internationale, la reconnaissance des diplômes et des certificats prend toujours plus d'importance. En Suisse, les employeurs accordent une grande valeur aux titres officiels.

Il existe deux types de reconnaissance: la **reconnaissance professionnelle** et la **reconnaissance académique**.

La première est la reconnaissance utile ou nécessaire à l'exercice d'une profession. Elle s'adresse uniquement aux personnes qui souhaitent intégrer le marché du travail. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'in-

novation (SEFRI) dispose d'un point de contact national pour toutes les questions liées à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

➤ www.sbf.admin.ch/diplomes

La seconde est la reconnaissance requise pour être admis-e à des études. Elle s'adresse aux personnes qui veulent entreprendre ou poursuivre des études supérieures, des formations continues ou encore des formations post-grades. L'institution de formation est seule compétente pour décider de cette admission.

➤ www.enic.ch > Admission aux études

Reconnaissance professionnelle

Vous voulez exercer une activité professionnelle en Suisse et faire reconnaître votre diplôme étranger? Ne vous précipitez pas et réfléchissez bien avant de vous lancer. Ces démarches représentent un investissement important, aussi bien en temps qu'en argent. Il est également essentiel de bien se renseigner: selon la nature du diplôme, le pays d'origine, le domaine d'activité visé et l'autorité compétente pour la reconnaissance, les formalités diffèrent.

Recherche d'emploi: il n'y a pas que la reconnaissance qui compte

Obtenir une équivalence de diplôme ne veut pas dire que l'on va trouver tout de suite du travail. Plusieurs autres facteurs entrent en ligne de compte, dans la recherche d'un emploi. Les trois recommandations qui suivent ont valeur de règles d'or:

➤ Apprendre la langue du lieu où l'on vit

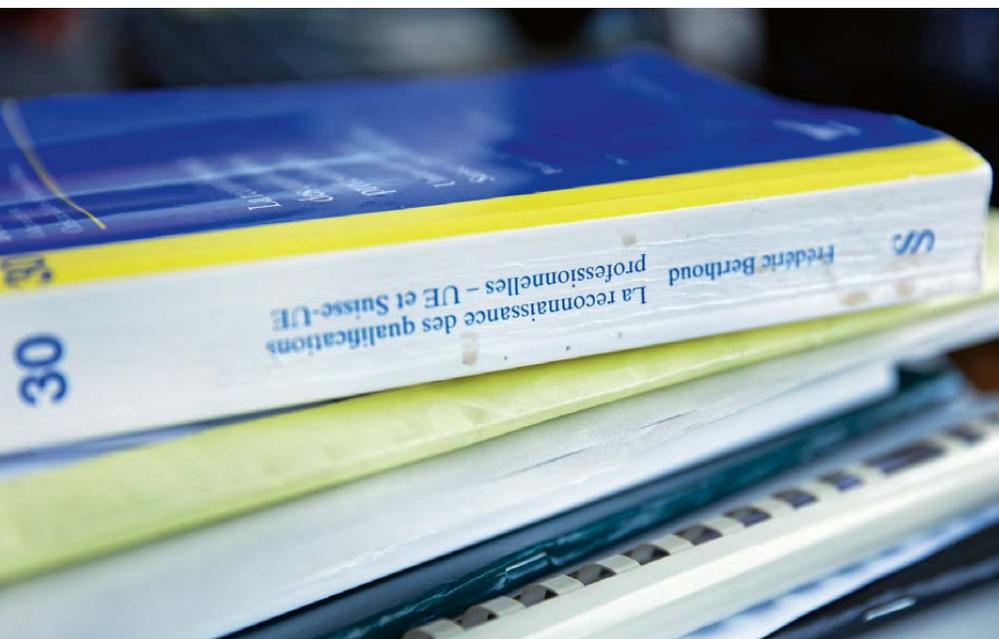
Tout processus d'intégration professionnelle passe d'abord par là. Même si votre diplôme a été reconnu, il vous sera difficile de trouver un travail si vous ne savez pas bien écrire, lire et vous exprimer dans la langue de l'entreprise.

➤ Sonder le marché du travail

Y a-t-il en Suisse des débouchés dans mon domaine d'activité? Existe-t-il des employeurs qui pourraient être intéressés par la formation que j'ai effectuée à l'étranger? Aurai-je plus de chances de trouver du travail avec un titre reconnu? La reconnaissance de votre diplôme ne vous sera pas d'une grande utilité dans un marché de l'emploi saturé, ou encore si les compétences que vous avez acquises durant votre formation sont trop différentes de celles exigées en Suisse.

➤ Se familiariser avec la culture du domaine d'activité

Il faut parfois commencer au bas de l'échelle professionnelle, en occupant d'abord un poste peu ou pas qualifié. Cela vous permettra notamment d'acquérir de l'expérience en Suisse, de vous familiariser avec les techniques de travail ou les normes du pays, de rencontrer des professionnels et de vous constituer un réseau. Parallèlement, vous pourrez entreprendre les démarches de reconnaissance pour accéder ensuite à des postes plus qualifiés.



Alternatives à la reconnaissance

Demandez-vous également si la reconnaissance de diplôme est la bonne solution. Il existe peut-être d'autres démarches plus appropriées, comme celles qui sont mentionnées ci-dessous. Ces trois voies vous permettent d'obtenir un diplôme suisse, et non simplement une attestation d'équivalence.

- Admission directe à l'examen de fin d'apprentissage: si vous possédez déjà le savoir-faire pratique nécessaire à l'exercice d'une profession, vous pouvez vous présenter à l'examen de fin d'apprentissage. Cette possibilité vaut pour toutes les formations professionnelles initiales.
- Validation des acquis de l'expérience (VAE): gérée par les cantons, cette procédure permet aux personnes qui ont une solide expérience professionnelle dans un métier d'obtenir un diplôme sans effectuer un apprentissage classique et sans passer les examens. La VAE n'existe que pour quelques professions.
- Reprise d'une formation en Suisse. Selon votre parcours, vous pourrez éventuellement bénéficier d'une dispense de

cours ou d'une réduction de la durée de formation.

Pour plus d'informations sur ces différentes voies, consultez:

- www.orientation.ch/cfcpour-adultes
- www.orientation.ch/professions

Professions réglementées et non réglementées

Dans le cadre de la reconnaissance professionnelle, il faut faire la différence entre les professions réglementées et les professions non réglementées. En clair, il s'agit de savoir si un diplôme doit faire l'objet d'une demande de reconnaissance officielle pour avoir le droit d'exercer son métier en Suisse.

Si votre **profession n'est pas réglementée**, il n'est pas nécessaire de faire reconnaître votre diplôme pour travailler dans votre métier. La possibilité d'exercer votre profession dépend alors du marché du travail et des exigences de l'employeur.

Exemples de professions non réglementées: cuisinier-ère, mécanicien-ne en maintenance d'automobiles, coiffeur-euse, assistant-e de bureau, informaticien-ne, gestionnaire du commerce de détail, biologiste.

On parle de **profession réglementée** lorsqu'il est obligatoire de pos-

séder un diplôme déterminé pour exercer cette profession. Si votre profession est réglementée en Suisse, vous avez l'obligation de faire reconnaître votre diplôme ou certificat étranger par une autorité ou une institution suisse pour être autorisé-e à travailler.

Exemples de professions réglementées: médecin, opticien-ne, infirmier-ère, installateur-trice-électricien-ne, enseignant-e.

Une liste indicative des professions et activités réglementées en Suisse est disponible sur le site Internet du SEFRI.

- www.sbf.admin.ch/diplomes

Il existe aussi un portail des autorisations et des professions réglementées en Suisse.

- www.autorisations.admin.ch

Si une reconnaissance n'est pas nécessaire...

Hormis pour les professions réglementées, la reconnaissance d'un titre étranger n'est donc pas nécessaire pour travailler en Suisse. Il est cependant recommandé de faire établir une **attestation de niveau** de votre diplôme étranger. Un tel document a notamment pour but de renseigner les futurs employeurs sur le niveau de votre titre dans le système de forma-

Du commerce à la construction

Dans le domaine de la formation professionnelle, la plupart des professions liées à l'industrie, à la vente, au commerce, à l'hôtellerie-restauration et à la construction ne sont pas réglementées et n'exigent donc pas de reconnaissance du diplôme étranger.

tion suisse et de faciliter votre recherche d'emploi.

Un schéma du système éducatif suisse est disponible sur:

- www.orientation.ch/schema

Le SEFRI délivre des attestations de niveau pour des professions non réglementées dans le domaine de la formation professionnelle.

- www.sbf.admin.ch/diplomes

Géré par la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses, le centre d'information Swiss ENIC établit des recommandations de reconnaissance pour les personnes en recherche d'emploi titulaires d'un diplôme d'une haute école étrangère donnant accès à une profession non réglementée.

- www.enic.ch

Les attestations de niveau du SEFRI et les recommandations de reconnaissance de Swiss ENIC ont de la valeur sur le marché du travail. Elles sont bien perçues et appréciées des employeurs.

Puis-je faire reconnaître un CAS?

Les certificats de formation continue, les diplômes postgrades (Certificate of Advanced Studies CAS, par exemple), les attestations de cours privés ou encore les certificats de travail ne sont pas sujets à une reconnaissance, mais ils peuvent s'avérer utiles pour compléter votre dossier lors d'une procédure de reconnaissance portant sur un autre diplôme.

Conditions préalables pour la reconnaissance

Tous les diplômes étrangers ne peuvent pas faire l'objet d'une procédure de reconnaissance. Pour qu'ils soient reconnus, plusieurs critères doivent être remplis en même temps:

- Le diplôme doit avoir été décerné ou reconnu par l'État d'origine.
- Une formation correspondante doit exister en Suisse.
- La formation doit être de même niveau et de même durée que la formation équivalente dispensée en Suisse.
- Les contenus (théoriques et/ou pratiques) des deux formations doivent être comparables.
- La formation doit avoir été achevée. Les formations incomplètes ne sont pas reconnues.

Autorités compétentes pour la reconnaissance

En Suisse, il n'existe pas une, mais plusieurs autorités compétentes pour la reconnaissance des diplômes étrangers. Chacune est responsable d'un domaine professionnel ou de professions spécifiques. Vous devez donc identifier d'abord l'autorité auprès de laquelle vous pourrez faire reconnaître votre diplôme, et prendre contact avec elle pour lancer la procédure.

Sur son site Internet, le SEFRI fournit une liste des principaux groupes de professions avec des liens directs vers les autorités compétentes.

➤ www.sbf.admin.ch/diplomes

Voici les principales autorités compétentes pour la reconnaissance des diplômes étrangers en Suisse:

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Pour les diplômes étrangers donnant accès à des professions réglementées dans le domaine de la formation professionnelle (attestation fédérale de formation professionnelle AFP, certificat fédéral de capacité CFC, brevet fédéral,

diplôme fédéral, diplôme d'école supérieure ES).

Exemples de professions réglementées gérées par le SEFRI: assistant-e dentaire, assistant-e médical-e, éducateur-trice de l'enfance, gardien-ne d'animaux, moniteur-trice de conduite, ramoneur-euse.

Le SEFRI est également compétent pour la reconnaissance des diplômes étrangers dans certaines professions réglementées exigeant un titre de niveau haute école, comme celles d'assistant-e social-e, d'ingénieur-e civil-e ou d'architecte (les deux dernières n'étant cependant réglementées que dans six cantons).

➤ www.sefri.admin.ch

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Pour les diplômes étrangers dans les professions médicales universitaires et de la psychologie: médecin, dentiste, pharmacien-ne, psychologue, psychothérapeute, vétérinaire, chiropraticien-ne, etc. Attention: en règle générale, la Suisse ne reconnaît pas les diplômes en médecine (humaine, dentaire, vétérinaire), en pharmacie ou en chiropraxie décernés hors de l'Union européenne (UE). Il existe toutefois ce que l'on ap-

pelle une «reconnaissance indirecte» des professions médicales: sous certaines conditions, la Suisse peut reconnaître des diplômes obtenus hors de l'UE s'ils ont déjà été reconnus par un État membre de l'UE.

➤ www.ofsp.admin.ch

Croix-Rouge suisse (CRS)

Pour les diplômes étrangers dans certaines professions de la santé de niveaux formation professionnelle et haute école spécialisée (HES): infirmier-ère, physiothérapeute, assistant-e en soins et santé communautaire, technicien-ne en analyses biomédicales, technicien-ne en radiologie médicale, diététicien-ne, sage-femme, ambulancier-ère, ergothérapeute, naturopathe, etc.

➤ www.redcross.ch

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Pour les diplômes étrangers dans le domaine de l'enseignement et de la pédagogie spécialisée: enseignant-e (école enfantine, école primaire, degré secondaire I, école de maturité), logopédiste, pédagogue spécialisé-e, thérapeute en psychomotricité, etc.

➤ www.cdip.ch

Danijela Antanaskovic

45 ans, assistante en soins et santé communautaire, employée dans un home pour personnes âgées



Une démarche qui en vaut la peine

Après avoir obtenu sa maturité gymnasiale il y a une vingtaine d'années en Serbie, son pays d'origine, Danijela Antanaskovic s'installe au Tessin, où vivent ses parents et son ex-mari. «Au début, j'ai fait un peu de tout: téléphoniste, vendeuse, croupière dans un casino», explique-t-elle.

Au fil du temps, Danijela Antanaskovic s'interroge de plus en

plus sur son avenir professionnel. Elle se décide donc à empoigner la question: «J'avais le sentiment de ne pas encore avoir trouvé ma voie. Une amie m'a alors proposé un stage d'orientation de trois jours dans un home pour personnes âgées. Cela a été un tournant dans ma vie!»

À l'aise au contact des résidents, Danijela Antanaskovic se

sent enfin utile. «Tous mes doutes se sont envolés. J'ai suivi une formation d'aide-soignante, puis j'ai exercé cette profession pendant quelques années.» Elle réalise alors qu'elle souhaite travailler dans le secteur médico-social et parfaire sa formation. Elle ressent aussi l'envie de retourner vivre dans son pays natal. Tout cela la conduit à prendre une décision courageuse. «Je me suis inscrite dans une école privée en Serbie pour devenir infirmière; j'ai décroché mon diplôme au bout de deux ans.»

Ses liens familiaux la font finalement revenir en Suisse. Se pose alors la question de la reconnaissance de son diplôme étranger. «J'ai repris mon travail d'aide-soignante au Tessin tout en entamant la procédure de reconnaissance auprès de la Croix-Rouge suisse (CRS). Après avoir réuni, traduit et fait certifier tous les documents requis (copie du titre, plans d'études, etc.), j'ai appris que mon diplôme d'infirmière correspondait seulement à celui d'assistante en soins et santé communautaire, qui est de niveau formation professionnelle initiale.»

La CRS annonce aussi à Danijela Antanaskovic qu'elle doit accomplir des mesures de compensation pour obtenir cette reconnaissance. «On m'a demandé de suivre un cours pour combler mes lacunes (actes médico-techniques) et d'effectuer un stage d'adaptation de six mois à plein

temps, ce que j'ai fait dans le home qui m'emploie encore aujourd'hui. Je n'ai pas dû faire attester mes connaissances linguistiques: avec toutes ces années de travail au Tessin, mon niveau d'italien était suffisant.»

➤ **Le plus dur, c'était au niveau financier. Pendant le stage d'adaptation, j'ai dû vivre avec un tout petit salaire et compter sur l'aide de mes parents.**

Aujourd'hui achevée, la procédure de reconnaissance aura duré plus d'un an. «Cela n'a pas été une période facile sur le plan personnel. Le plus dur, c'était au niveau financier. Pendant le stage d'adaptation, j'ai dû vivre avec un tout petit salaire et compter sur l'aide de mes parents. Sans oublier les frais: il m'a fallu déboursier plusieurs milliers de francs pour la procédure de reconnaissance, la formation complémentaire, ainsi que toutes les traductions et authentications exigées pour les documents à transmettre.»

Malgré tous ces sacrifices, la démarche a valu la peine: «Je me devais d'évoluer dans mon domaine d'activité», relève Danijela Antanaskovic. «J'ai toujours besoin d'être stimulée et mon nouveau statut me permet d'assumer de nouvelles responsabilités.»

Quelles sont les démarches à entreprendre?

Sur leurs sites Internet, les différentes autorités compétentes pour la reconnaissance décrivent en détail le déroulement de la procédure et les démarches à entreprendre (formulaire à remplir, documents à rassembler et à envoyer, frais à payer, etc.). À quoi faut-il notamment penser?

Durée

Dès que tous les documents requis ont été envoyés et que le dossier est jugé complet par l'autorité compétente, la procédure de reconnaissance peut durer jusqu'à quatre mois. Elle peut être plus longue si des mesures de compensation doivent être accomplies (voir ci-après).

Frais

Le traitement d'une demande de reconnaissance pour une profession réglementée coûte plusieurs centaines de francs. Les montants sont très différents d'une autorité à l'autre.

Pour obtenir une attestation de niveau du SEFRI (professions non réglementées dans le domaine de la formation professionnelle), le traitement du dossier coûte CHF 150.-.

L'établissement d'une recommandation de reconnaissance par Swiss ENIC (professions non réglementées de niveau haute école) est par contre gratuit.

Copies certifiées conformes

Les diplômes, certificats et autres pièces importantes du dossier doivent être remis sous forme de «copies certifiées conformes», c'est-à-dire attestant l'authenticité des documents. Vous pouvez vous procurer des copies certifiées conformes auprès de l'administration de votre commune de domicile en Suisse (sauf exceptions), d'un notaire ou de l'ambassade du pays qui a établi le document. Cela implique des frais.

Traduction

Si la langue de votre diplôme n'est pas le français, l'allemand, l'italien ou l'anglais, vous aurez besoin d'une traduction. Le diplôme et les documents annexes importants devront être traduits par des traducteurs professionnels. Toute traduction a un coût.

Vous pouvez par exemple vous adresser à l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes.

> www.astti.ch

Connaissances linguistiques

La pratique d'une activité professionnelle ne va pas sans une maîtrise suffisante de la langue utilisée sur le lieu de travail. Dans le cadre de leur procédure de reconnaissance, plusieurs organismes exigent des connaissances linguistiques de la part des candidats et candidates, lorsque c'est nécessaire pour l'exercice de la profession (par exemple dans le domaine de la santé). En général, celles-ci doivent correspondre au minimum au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Dans le domaine de l'enseignement, les exigences sont beaucoup plus élevées (niveau C2). Le cas échéant, un certificat de langue peut vous être demandé.

Vous souhaitez évaluer votre niveau de langue, en passant un test en ligne ou auprès d'une école? Vous devez ou aimeriez suivre un cours de langue? Vous trouvez de nombreuses offres sur:

> www.orientation.ch/langues

Mesures de compensation

Au cours du processus de reconnaissance, l'autorité juge si la formation effectuée à l'étranger est équivalente à une filière de formation suisse. Il s'agit concrètement

Autorités cantonales

Dans certaines professions, la compétence pour la reconnaissance des diplômes étrangers revient aux autorités cantonales (c'est le cas par exemple pour l'accès à la profession d'avocat-e). Il arrive aussi que certains cantons imposent des conditions supplémentaires par rapport à une reconnaissance fédérale. Les activités participant à l'exercice de l'autorité publique (policière, garde-faune, etc.) ne peuvent pas faire l'objet d'une procédure de reconnaissance.

de comparer les deux cursus de formation et les qualifications. Si la formation suivie à l'étranger présente des différences significatives en termes de durée ou de contenu par rapport à celle dispensée en Suisse, des mesures de compensation devront être effectuées. Ces mesures peuvent prendre la forme d'une formation complémentaire, d'un stage ou encore d'un examen d'aptitudes. Attention: certaines mesures de compensation peuvent s'avérer très lourdes. Il faut aussi tenir compte des frais, parfois élevés, qui sont à la charge des participants et participantes.



À qui s'adresser pour obtenir de l'aide?

Dans chaque canton, les professionnels présents au sein des offices d'orientation se tiennent à votre disposition pour vous fournir des renseignements ou pour répondre à vos questions.

➤ www.adresses.csfo.ch

Active dans l'insertion professionnelle de migrants et migrantes qualifiés, l'association Découvrir dispose d'un service d'information et de soutien pour l'élaboration d'une demande de reconnaissance de diplôme étranger (Service REDES). Celui-ci propose un suivi personnalisé, un accompa-

gnement tout au long de la procédure et une orientation lorsque la reconnaissance n'est pas envisageable ou est refusée. Ce service est offert à Genève, à Lausanne et à Neuchâtel. Il est aussi ouvert aux personnes venant d'autres cantons.

➤ www.associationdecouvrir.ch

Le Service PME-MosaïQ de l'Entraide Protestante Suisse propose des conseils et un suivi pour les personnes migrantes qualifiées issues d'États non membres de l'UE, en vue de faire valoir leur potentiel professionnel en Suisse. Il accompagne aussi ces personnes dans la reconnaissance de diplômes.

➤ www.eper.ch/project-explorer/pme-mosaic

Bon à savoir

Reconnaissance = diplôme suisse?

La reconnaissance d'un diplôme étranger ne permet pas d'obtenir le diplôme suisse correspondant. Les personnes dont les titres étrangers sont reconnus par les autorités compétentes ne reçoivent qu'une attestation d'équivalence («diplôme xxx équivalent au CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire», par exemple). En outre, ces personnes ne sont pas autorisées à porter le titre suisse légalement protégé («ambulancier-ère diplômé-e ES», par exemple). En revanche, elles peuvent utiliser la dénomination professionnelle employée en Suisse («ambulancier-ère») ou porter le titre tel qu'il a été établi dans le pays d'origine (avec indication de ce dernier).



Gloria Taborda

43 ans, ingénieure de projets en électricité

Trouver du travail: bien plus qu'une question de diplôme

Après un cursus universitaire en ingénierie électrique et un poste d'ingénieure de projets, Gloria Taborda quitte la Colombie en 2008 pour s'installer à Genève avec son mari suisse. Les premiers temps sont difficiles. «Je ne connaissais personne et je ne savais que quelques mots de français», explique-t-elle. «J'ai essayé de trouver du travail dans mon domaine,

mais sans succès. Ma méconnaissance du système électrique helvétique et l'absence de réseau professionnel compliquaient la situation.» Gloria Taborda abandonne alors ses recherches d'emploi pour se concentrer sur l'apprentissage du français. Elle suit des cours pendant deux ans et obtient un certificat de langue de niveau B2.

En parallèle, elle décide de faire reconnaître son diplôme auprès de Swiss ENIC. «Si la reconnaissance n'est pas obligatoire pour l'exercice de ma profession, elle est fortement recommandée en raison des normes électriques propres à la Suisse. J'ai d'ailleurs suivi des cours sur ce thème. Grâce à eux, j'ai aussi pu rencontrer des professionnels, ce qui a facilité mon entrée sur le marché du travail.» Gloria Taborda rassemble donc les documents demandés (copie du diplôme, du bulletin de notes, etc.), qu'elle avait fait authentifier et traduire en anglais durant un séjour linguistique en Angleterre après ses études, puis les envoie à Swiss ENIC. La recommandation de reconnaissance lui parvient peu après.

Suite à deux brefs emplois, elle décroche un poste de dessinatrice en électricité dans une société genevoise. «Je me suis dit qu'il valait peut-être mieux commencer un peu plus en bas de l'échelle et gravir ensuite les échelons. Cette activité correspondait en outre mieux à mon niveau de français.» La recommandation de reconnaissance a joué un rôle dans son embauche: «Mon titre universitaire colombien a été reconnu équivalent à un bachelor EPF en génie électrique. Ça a de la valeur aux yeux de l'employeur et ça lui parle!» L'ingénieure retire d'autres satisfactions de ces démarches: «Il est faux de penser qu'en Amérique du Sud, il n'y a pas de bonnes universités. Cette équi-

valence en est la preuve! C'est aussi rassurant, après tant d'années d'études et d'argent investi, de savoir que je n'ai pas fait tout ça pour rien!»

Par la suite, Gloria Taborda a travaillé comme responsable d'un bureau d'études, puis comme ingénieure de projets. Ses tâches

➤ **Apprendre le français et nouer des contacts professionnels sont tout aussi importants, voire plus, qu'une reconnaissance de diplôme.**

consistaient à concevoir des installations électriques, à calculer les coûts ou encore à préparer des appels d'offres. «Ces fonctions correspondaient bien plus à ma formation universitaire», précise-t-elle. Aujourd'hui, Gloria Taborda a mis sa carrière sur pause pour s'occuper de sa famille.

«Apprendre le français et nouer des contacts professionnels sont tout aussi importants, voire plus, qu'une reconnaissance de diplôme. Beaucoup de migrants s'imaginent à tort qu'avec une équivalence, ils obtiendront tout de suite un emploi... Cela ne suffit parfois pas. Il faut suivre des cours de langue et prendre le temps de connaître le milieu professionnel du pays d'accueil et ses spécificités», tient-elle à souligner.



renseigner sur les possibilités de reconnaissance des diplômes étrangers en Suisse. Le premier réflexe est d'aller consulter notre site www.sbf.admin.ch/diplomes. On y trouve une description des procédures ainsi que les réponses aux questions les plus fréquentes. Notre hot-line a surtout pour fonction d'aider les internautes qui ont encore d'autres questions ou des doutes.

En Suisse, une procédure de reconnaissance n'est nécessaire que si la profession visée est réglementée. Qui décide de la réglementation ou non d'une profession?

En fonction de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, la décision revient soit au législateur fédéral, soit aux législateurs cantonaux. La réglementation a pour but de protéger des intérêts collectifs, comme la santé ou la sécurité des citoyens.

Le SEFRI ne s'occupe pas seulement de la reconnaissance de diplômes dans des domaines réglementés. Il délivre aussi de nombreuses attestations de niveau pour des professions non réglementées dans le domaine de

la formation professionnelle. De quoi s'agit-il concrètement?

Une attestation de niveau est un document qui «place» le titre de formation étranger au sein du système éducatif suisse, en fonction de la durée et du niveau des études effectuées. Il permet aux employeurs suisses de déterminer si le candidat ou la candidate possède les compétences nécessaires présumées pour assumer la fonction envisagée. Entre 4000 et 5000 dossiers sont traités chaque année par le SEFRI; la plupart concernent des attestations de niveau.

D'où proviennent les demandes traitées par le SEFRI? Et de quel type sont-elles?

Les demandes proviennent surtout des pays limitrophes: France, Allemagne, Autriche et Italie. Le travail social est le domaine professionnel qui fait le plus souvent l'objet d'une demande de reconnaissance. Nous recevons aussi beaucoup de requêtes pour la profession réglementée d'assistant-e dentaire. Du côté des attestations de niveau (professions non réglementées), les demandes concernent surtout les secteurs de l'hôtellerie et de la mécanique.

Votre site Internet décrit en détail le déroulement de vos procédures de reconnaissance. Qu'est-ce qu'il est important de rappeler aux demandeurs et demandeuses?

Ils doivent être au clair avec la profession (désignation, niveau, etc.) qu'ils veulent exercer en Suisse, et disposés à collaborer avec notre administration. C'est aussi à eux de nous fournir un dossier complet; sans cela, nous ne pouvons pas comparer les contenus de leur formation avec ceux requis pour la profession correspondante en Suisse.

François Donnet, chef de l'unité Reconnaissance des diplômes auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Le SEFRI dispose d'un point de contact national pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères en Suisse. Quelle est la fonction de cette hot-line?

Il est important de préciser que ce point de contact n'est pas le premier moyen à utiliser pour se

Reconnaissance académique

Vous avez obtenu un certificat de fin d'études secondaires (maturité, baccalauréat, etc.), un bachelor ou un master à l'étranger et vous aimeriez poursuivre des études dans une haute école suisse? Adressez-vous directement au service d'immatricula-

tion de l'établissement de votre choix et transmettez-lui ensuite votre demande d'admission. Il n'y a pas de commission centrale suisse qui évalue les diplômes étrangers, contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays. Chaque haute école fixe ses

propres conditions d'admission et est seule compétente pour accepter ou refuser les diplômes soumis. En d'autres termes, c'est l'école dans laquelle vous souhaitez étudier qui décidera en toute autonomie de votre admission ou non.

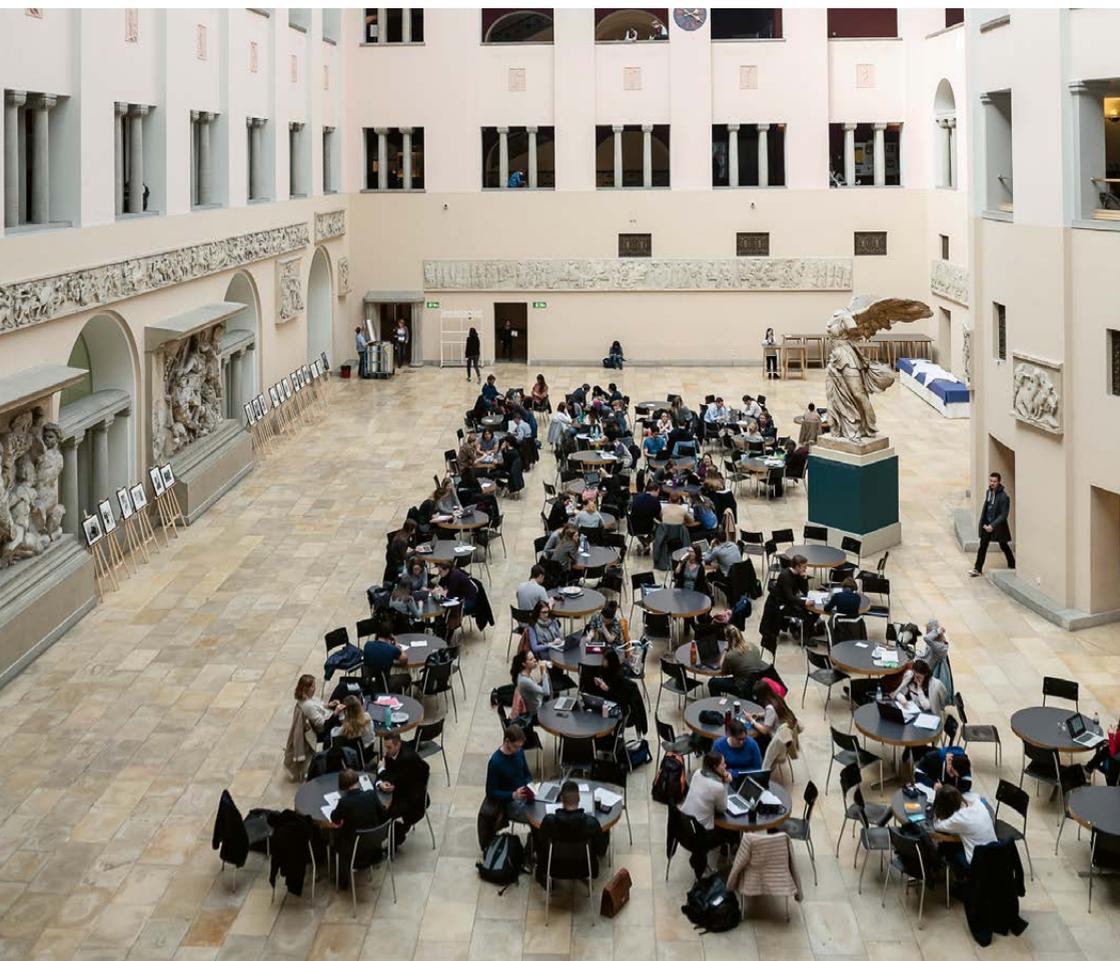
Avec votre titre étranger, il se peut que vous deviez passer une procédure d'admission supplémentaire, des examens de rattrapage, ou encore effectuer des compléments de formation avant de pouvoir commencer votre cursus.

Bon à savoir

Certificats de maturité

Il n'est pas possible de faire reconnaître des certificats de maturité étrangers. Les personnes qui souhaitent se lancer dans des études supérieures trouvent auprès de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses des informations concernant l'équivalence de leur titre. Elles peuvent ainsi vérifier si elles remplissent les conditions générales d'admission dans les hautes écoles suisses.

➤ www.enic.ch > Admission aux études





Ladislav Mravec

37 ans, étudiant en master de droit

«Une recherche sur Google ne nous dit pas comment est la vie en Suisse!»

Originaire de Slovaquie, Ladislav Mravec a effectué, dans son pays, un premier cursus universitaire en économie et management du sport, au cours duquel il a passé une année d'échange à Cologne. C'est là qu'il a appris l'allemand. Pour son deuxième master, il a choisi les études olympiques à l'Université de Sparte (Grèce). «Je

me voyais bien travailler dans le domaine des relations internationales en lien avec le sport», explique-t-il.

De retour en Slovaquie, il trouve un job à Bratislava, au ministère des Sports, et constate qu'il lui manque une formation en droit: «J'ai donc décidé de suivre un bachelor à distance, dans une uni-

versité qui me permettrait de me former en cours d'emploi.»

Immatriculé à l'Université à distance de Prague, Ladislav Mravec rédige actuellement une thèse de doctorat sur les menaces liées aux paris sportifs, aux matchs truqués et à la corruption en République tchèque, en Suisse et en Allemagne. «Ne connaissant pas encore la Suisse, j'ai choisi d'y faire un master en droit.»

Sur Internet, Ladislav Mravec trouve facilement toutes les informations nécessaires pour entamer des études en Suisse. Il s'inscrit alors à l'Université de Zurich. «À mi-juin, l'institution a confirmé mon admission, en m'indiquant toutefois que j'avais jusqu'au début du mois de septembre pour obtenir un certificat d'allemand de niveau C1. On était déjà en été. J'ai cherché partout en Europe, mais il n'y avait pas beaucoup d'écoles de langues qui faisaient passer les tests, et les dates semblaient déjà toutes réservées. Finalement, j'ai eu de la chance, j'ai pu passer l'épreuve un peu en dernière minute à Munich. Évidemment, si j'avais su, je m'y serais pris plus tôt!»

Contrairement aux autres étudiants, Ladislav Mravec doit suivre les cours de droit pénal suisse et valider l'examen avant la fin de ses études: «Heureusement que le droit pénal suisse repose sur les bases du droit romain, comme le droit pénal slovaque. C'est surtout

au niveau de la langue que j'ai un peu de peine: il y a en effet beaucoup de termes techniques à apprendre.»

Ladislav Mravec a soumis ses diplômes à Swiss ENIC. La recommandation de reconnaissance n'est toutefois pas indispensable pour être admis dans une haute école suisse. En revanche, elle constitue un atout pour une future recherche d'emploi.

➤ **L'admission à l'université n'a pas posé de problème. Par contre, le coût de la vie en Suisse est très élevé et il n'est pas facile de trouver un emploi.**

Établi en Suisse depuis une année, l'étudiant slovaque concilie études et travail, ce qui demande de l'organisation. «Ici, le coût de la vie est très élevé. Je fréquente l'université un ou deux jours par semaine et partage le reste de mon temps entre mon job, mes révisions et ma thèse de doctorat. Trouver un emploi a été plus compliqué que je ne le pensais. Une recherche sur Google ne nous dit pas comment est la vie sur place!»

«Après mes études, j'aimerais bien rester en Suisse pour pouvoir travailler dans l'une des organisations sportives internationales qui ont leur siège ici.»

Schéma récapitulatif

Vous possédez un diplôme étranger et vous voulez...

... trouver du travail en Suisse

... étudier dans une haute école suisse (université, école polytechnique fédérale, haute école spécialisée, haute école pédagogique)

Contactez directement l'institution concernée et adressez votre demande d'admission au service d'immatriculation

Vous avez un diplôme...

... qui donne accès à des professions réglementées dans le domaine de la formation professionnelle (assistant-e dentaire, assistant-e médical-e, moniteur-trice de conduite, etc.)

... d'assistant-e social-e, d'ingénieur-e civil-e ou d'architecte

... d'enseignant-e en école professionnelle

... de médecin, de dentiste, de pharmacien-ne, de psychologue, de psychothérapeute, de vétérinaire ou de chiropraticien-ne

... qui donne accès à des professions de la santé de niveaux formation professionnelle et haute école spécialisée (infirmier-ère, physiothérapeute, sage-femme, etc.)

... d'enseignant-e (école enfantine, école primaire, degré secondaire I, école de maturité), de logopédiste, de pédagogue spécialisé-e ou de thérapeute en psychomotricité

... d'avocat-e ou de notaire

... de forestier-ère, de chauffeur-euse de taxi, d'agent-e de sécurité ou de thérapeute complémentaire

... qui donne accès à des professions non réglementées dans le domaine de la formation professionnelle (cuisinier-ère, mécanicien-ne en maintenance d'automobiles, coiffeur-euse, informaticien-ne, spécialiste en hôtellerie, etc.)

... d'une haute école donnant accès à une profession non réglementée (biologiste, ingénieur-e informaticien-ne, économiste, etc.)

Déposez votre demande de reconnaissance auprès de:

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
➤ www.sefri.admin.ch

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
➤ www.ofsp.admin.ch

Croix-Rouge suisse (CRS)
➤ www.redcross.ch

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
➤ www.cdip.ch

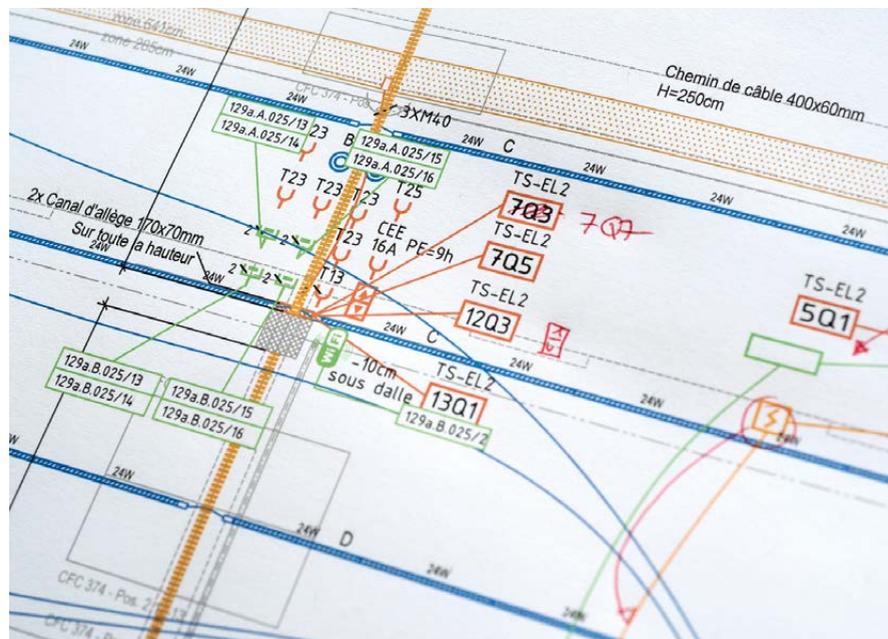
Autorité cantonale compétente

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
➤ www.sefri.admin.ch
Vous obtenez ici une attestation de niveau.

Swiss ENIC
➤ www.enic.ch
Vous obtenez ici une recommandation de reconnaissance.

En savoir plus

- www.orientation.ch, pour toutes les questions concernant les places d'apprentissage, les professions et les formations
- www.adresses.csfo.ch, adresses des offices d'orientation
- www.sem.admin.ch, site du Secrétariat d'État aux migrations, avec informations sur la vie, la formation et le travail en Suisse
- www.studyinswitzerland.plus, portail d'information (en anglais) sur les hautes écoles, les études et la vie en Suisse
- www.shop.csfo.ch, publications du CSFO consacrées aux professions et aux formations existant en Suisse



Impressum

Nouvelle édition 2019
© 2019 CSFO, Berne. Tous droits réservés.

Édition:

Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO
CSFO Éditions, www.csfo.ch, editions@csfo.ch
Le CSFO est une institution de la CDIP.

Enquête et rédaction: Fabio Ballinari, Jean-Noël Cornaz, Regula Luginbühl, CSFO

Traduction: Service linguistique de la Fondation ch
Relecture: François Donnet, SEFRI; Marianne Gattiker, Saint-Aubin-Sauges

Photos: Viola Barberis, Claro; Thierry Parel, Genève; Iris Krebs, Berne; Maurice Grünig, Zurich; Thierry Porchet, Yvonand

Graphisme et mise en page: Andrea Lüthi, CSFO

Impression: Cavelti, Gossau

Diffusion, service client:

CSFO Distribution, Industriestrasse 1,
3052 Zollikofen
Tél. 0848 999 002, distribution@csfo.ch,
www.shop.csfo.ch

N° d'article: LO2-3062 (1 exemplaire), LO2-3063 (paquet de 20 exemplaires). Cette brochure est également disponible en allemand et en italien.

Nous remercions toutes les personnes et les entreprises qui ont participé à l'élaboration de ce document. Produit avec le soutien du SEFRI.

Vous comptez vous établir en Suisse et y exercer votre profession ou y poursuivre vos études? Pour cela, savez-vous ce qu'il faut faire pour que votre diplôme étranger soit reconnu?

Cette brochure vous explique en quoi consiste la procédure de reconnaissance de diplôme et dans quelles conditions elle est nécessaire. Elle vous présente également des exemples concrets sous forme de témoignages, ainsi que l'interview d'un spécialiste.